



PROTECTION INDIVIDUELLE EN ÉLEVAGE – FOAD (*Autoformation*)

OBJECTIFS :

Être capable d'assurer sa protection individuelle et de respecter les règles de biosécurité lors d'intervention dans un élevage suspect ou atteint de maladie contagieuse. Exemple d'une suspicion d'influenza aviaire.

PUBLIC CONCERNE :

Personnels techniques des DD(CS)PP et autres agents du MAA.

CONTENU PROPOSE :

Rappels sur l'influenza aviaire, les EPI, l'hygiène et la sécurité, les procédures et exercices pratiques d'entrée et de sortie d'un élevage suspect d'influenza aviaire.

TUTEUR :

Sans tuteur

DATES :

Toute l'année

DUREE :

1,5 jour

LIEU :

Sur le lieu de travail de l'agent.

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :
RESPONSABLE ADMINISTRATIF :**

Adel BEN YOUSSEF
Régine GADOUD-VERNASSIER

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

Tarif sur demande

CODE EPICEA :**INFORMATION COMPLEMENTAIRE :**

Support CDrom interactif contenant :

- ressources pédagogiques avec iconographie (illustrations originales, photos et vidéos) pour l'auto-formation des agents sur des connaissances théoriques et pratiques,
- questionnaire d'auto-évaluation.